

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation
27/09/2011

Date d'affichage
12/10/2011

**Nombre de conseillers
en exercice**
20

Présents
14

Votants
18

Etaient présents : Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRE, Michel ROBIN, Philippe GEORGES, Nicole HARAN, Christian HAMELIN, Joceline TOUCHARD, Dominique GY, Patrick VAIDIS, Roger BORDEAU, Bernard RIFFAUD formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Marie PARNISARI, Didier PEAN

Excusés : Micheline SERGENT, Annie QUEUIN, Isabelle CHABOTY, Marie-Laure COTTEAU

Procurations : Micheline SERGENT à Michel FRESLON
Annie QUEUIN à Nicole HARAN
Isabelle CHABOTY à Bernard RIFFAUD
Marie-Laure COTTEAU à Joceline TOUCHARD

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

- : - : - : - : -

Secrétaire de séance : Monique GALPIN

104

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 :
Budget communal**

COMPTE	LIBELLE	SOMME
70311	Concession cimetière	+ 700.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	+ 600.00
70876	Par le GFP de rattachement	+ 1 000.00
7311	Contributions directes	+ 1 900.00
7323	FNGIR	+ 400.00
7411	Dotations forfaitaires	+ 800.00
74121	Dotations solidarité rurale 1	+ 500.00
74832	Attribution fonds départementale de la TP	+ 800.00
7788	Produits exceptionnels divers	+ 1 650.00
66111	Intérêts des emprunts	- 4 000.00

673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 12 350.00
Opé.ordre20442	Personnes de droit privé	+ 16 244.05
Opé.ordre2182	Matériel de transport	+ 16 244.05

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

✓ approuve ces modifications.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

105

EMPRUNT
Budget Commune

Monsieur le Maire propose de souscrire un emprunt de 400 000 € au Budget Commune. 4 banques ont été consultées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine Anjou, Basse Normandie, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de 400 000 euros dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 20 ans. Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Article 2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 5,020 % en taux fixe, en mode d'amortissement progressif du capital (échéances constantes).

Le taux effectif global ressort à : 5,032 %

Le montant des échéances trimestrielles s'établira à 7 951,94 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 400 € seront déduits du déblocage de prêt.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que sa mise en place.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

106/1

DEMANDE DE SUBVENTION PAYS DU MANS
Coulée Verte (1^{ère} tranche)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de solliciter auprès du Pays du Mans l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Territorial Unique transitoire (CTU) pour l'aménagement de la Coulée Verte 1^{ère} tranche.

Le montant prévisionnel des travaux pour la 1^{ère} tranche s'élève à 150 000.00 € HT soit **179 400.00 € TTC.**

Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès du Pays du Mans une subvention de 30 000.00 € correspondant à 20 % du projet d'aménagement de la Coulée Verte (1^{ère} tranche).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Pays du Mans une demande de subvention à hauteur de 20 % des frais engagés.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

106/2

**DEMANDE DE SUBVENTION PAYS DU MANS
Coulée Verte (2^{ème} tranche)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de solliciter auprès du Pays du Mans l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Territorial Unique (CTU) pour l'aménagement de la Coulée Verte 2^{ème} tranche.

Le montant prévisionnel des travaux pour la 2^{ème} tranche s'élève à 150 000.00 € HT soit 179 400.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès du Pays du Mans une subvention de 30 000.00 € correspondant à 20 % du projet d'aménagement de la Coulée Verte (2^{ème} tranche).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Pays du Mans une demande de subvention à hauteur de 20 % des frais engagés.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

106/3

**DEMANDE DE SUBVENTION PAYS DU MANS
Gymnase**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de solliciter auprès du Pays du Mans l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Territorial Unique (CTU) pour la construction du gymnase.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 000 000.00 € HT soit 2 392 000.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès du Pays du Mans une subvention de 478 400.00 € correspondant à 20 % du projet de construction du Gymnase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Pays du Mans une demande de subvention à hauteur de 20 % des frais engagés.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

106/4

DEMANDE DE SUBVENTION PAYS DU MANS
Stade Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de solliciter auprès du Pays du Mans l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Territorial Unique (CTU) pour la construction du Stade Municipal.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 382 696.00 € HT soit **457 704.42 € TTC.**

Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès du Pays du Mans une subvention de 76 539.20 € correspondant à 20 % du projet de construction du Stade Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Pays du Mans une demande de subvention à hauteur de 20 % des frais engagés.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

107

MAIRIE
Acquisition du mobilier

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les travaux d'extension (tranche ferme) de la Mairie devraient se terminer en décembre 2011 et qu'il est nécessaire maintenant de commander le mobilier à installer.

Plusieurs fournisseurs ont été consultés.

Monsieur le Maire propose donc de retenir les devis suivants :

Mobilier	Entreprises	Montant	
		HT	TTC
Tables du Conseil	La Bureauthèque	13 788.56 €	16 491.36 €
Etat Civil	Dactyl Buro	495.00 €	592.02 €
Sièges de travail et visiteur	Bureaux et Cloisons Concept	8 708.56 €	10 415.44 €
Armoires hautes	Bureaux et Cloisons Concept	821.73 €	982.79 €
Cafétéria	Bureaux et Cloisons Concept	695.97 €	832.38 €
Archives	AEB Conseil	2709.00 €	3 239.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les devis énoncés ci-dessous,
- ✓ dit que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2011

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

CONVENTION D'UTILISATION DU DECOMPACTEUR
Avenant n° 1

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 22 décembre 2009 avec les communes de Mulsanne, de Teloché et le SIVOM de Laigné en Belin et Saint Gervais en Belin pour l'entretien de nos terrains de sports et précise que le coût de cette prestation est revalorisé chaque année.

La commune de Mulsanne propose d'assurer les travaux de décompactage et de carottage sur les terrains de sports pour un coût horaire d'intervention (matériel + personnel) facturé au temps réel (trajet inclus) selon les taux suivants :

Pour 2011 : 1 heure tracteur avec chauffeur 36.05 € (frais de carburant inclus)

Pour 2012 : 1 heure tracteur avec chauffeur 37.13 € (frais de carburant inclus)

Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte l'avenant n° 1 tel que présenté,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant,
- ✓ dit que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2011.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

TRAVAUX IMPASSE DE BOIS RAYMOND
Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22,

VU le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26,

CONSIDERANT les travaux engagés pour la création d'un réseau d'eau pluviale impasse de Bois Raymond, le Conseil Municipal procède à la désignation des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres devant intervenir dans le cadre du marché pour la création d'un réseau d'eau pluviale impasse de Bois Raymond
- ✓ proclame élus les membres titulaires suivants :
 - Bernard RIFFAUD
 - Michel ROBIN
 - Claude FEUFEU

- ✓ proclame élus les membres suppléants suivants :
 - Annie ANDRE
 - Monique GALPIN
 - Roger BORDEAU

- ✓ précise que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, lorsqu'ils y sont invités par le président :
 - Monsieur Thierry ALEXANDRE, Trésorier
 - Un représentant du Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

110	TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE Avenants
------------	---

Vu la délibération n°19/2-2010 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la rénovation de la mairie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différents avenants acceptés par la Commission d'Appel d'Offres du 04 octobre 2011.

Ces avenants prennent en compte des prestations supplémentaires correspondant au remplacement du radiateur prévu initialement dans le hall d'entrée, le câblage électrique du vidéoprojecteur, ainsi que la réalisation d'un escalier d'accès à la mairie par le parking.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des avenants :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT Base</i>	<i>Avenant</i>	<i>Nouveau montant</i>	<i>Variation</i>
<i>Lot n° 8 - Entreprise EGE 72</i>	<i>41 041.00 €</i>	<i>1 227.58 €</i>	<i>42 268.58 €</i>	<i>+ 2.99 %</i>
<i>Lot n° 10 - SARL BRETEAU</i>	<i>39 177.27 €</i>	<i>389.24 €</i>	<i>39 566.51 €</i>	<i>+ 0.99 %</i>
<i>Lot n°12- C.M.D</i>	<i>33 140.53 €</i>	<i>17 402.48 €</i>	<i>50 543.01 €</i>	<i>+ 52.51 %</i>

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces avenants au marché de travaux pour l'extension et la rénovation de la mairie, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve ces avenants aux marchés de travaux pour l'extension et la rénovation de la mairie, comme détaillé ci-dessus,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,*
- ✓ *dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2011 du Budget communal.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

111

STADE MUNICIPAL
Mission complémentaire pour la tribune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une mission de contrôle technique pour la construction d'une tribune et locaux annexes au stade municipal avait été confiée à la SOCOTEC.

*La couverture de la tribune nécessitant une vérification particulière, la SOCOTEC propose donc un complément de rémunération de 350.00 € HT soit **418.60 € TTC**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte la mission complémentaire proposée par la SOCOTEC pour un montant de 350.00 € HT soit **418.60 € TTC***
- ✓ *dit que cette dépense sera imputée sur le compte 2313.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

112

SUBVENTION

Monsieur Claudy LAGACHE donne lecture d'une demande de subvention faite par ANPCEN. Cette association nous apporte son aide dans la gestion de notre éclairage public.

*Le montant de cette demande s'élève à **60.00 €**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte de verser à l'ANPCEN une subvention de **60.00 €** pour l'année 2011.*

Pour : 18

Contre : /

Abstention : /

113

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL TECHNIQUE
AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU RHONNE
Année 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1995, les services du Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne disposent d'un local technique sur la commune.

*Ce local comprend : une entrée, un atelier, un garage, un bureau, et des sanitaires. Le loyer s'élève à **458 €** par an auquel s'ajoute **763 €** pour les frais de secrétariat.*

Monsieur le Maire propose donc une convention de mise à disposition de ce local pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un local annexée à la présente délibération,*
- ✓ *fixe le loyer de ce local à **458 €** pour l'année 2011 et les frais de secrétariat à **763 €**.*

- ✓ autorise Monsieur Claudy LAGACHE à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : 1

Annie ANDRE

114

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FOURRIERE
Année 2012**

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 7 qui définissent les pouvoirs du Maire en matière de police des animaux errants,

Vu le Code Rural qui définit les conditions d'exercice de cette police et l'obligation de garde de ces animaux,

Monsieur le Maire propose de renouveler auprès de la Société CANIROUTE une convention de fourrière animale pour l'accueil des animaux pour l'année 2012.

L'accueil de ces animaux et leur prise en charge s'effectuera 24h/24, 7j/7.

En contrepartie des services apportés par la Société CANIROUTE, la Commune versera une redevance de 1,50 € TTC par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de déléguer la fourrière municipale à la Société CANIROUTE à compter du 1^{er} janvier 2012,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à verser annuellement à la Société CANIROUTE une redevance fixée à 1,50 € TTC par habitant.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

Michel ROBIN

115

**COMMUNAUTE DE COMMUNES OREE DE BERCE BELINOIS
Rapport annuel 2010 sur l'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur l'assainissement non collectif pour l'exercice 2010 remis par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ prend note du rapport annuel sur l'assainissement non collectif.

116

QUESTIONS DIVERSES

Travaux impasse de Bois Raymond

Nicole HARAN souhaite avoir des précisions sur les problèmes rencontrés impasse de Bois Raymond lors des travaux d'assainissement, et évoqués lors de la dernière réunion de la commission des finances.

Michel ROBIN fait part d'un problème d'effondrement du réseau d'eaux usées. Ce problème est moins grave que prévu mais nécessitera des travaux complémentaires.

Cantine

Dominique GY rappelle à Monsieur le Maire qu'il devait passer à la cantine pour constater le bruit lors des repas des enfants.

Michel FRESLON interviendra mardi 11 octobre avec Monsieur SCHMIT, architecte.

Mini stade

Joceline TOUCHARD fait part de l'incivisme de certains ados au mini stade.

Il sera demandé à la gendarmerie d'effectuer des rondes plus régulières.